



## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024**

La séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 7 octobre 2024 à 20 heures.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- |                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté       | 4- Alex Vachon  |
| 2- André Mercier   | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Marina Lemay |

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanny Brochu.

### **NO-2024-10-106                      LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU  
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 7 octobre 2024 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Déneigement du stationnement municipal et de la station de pompage pour la saison 2024-2025
5. Commandite du club des motoneigistes du Lac William 2024-25
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de question(s)
9. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**NO-2024-10-107**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2024-10-108**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES  
REVENUS ET  
DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de septembre 2024 **totalisant 14 926.41\$** et approuvent le paiement des salaires pour la période de **36 à 39, totalisant 13 317.23\$** et autorisent la greffière-trésorière, directrice générale Madame Joanny Brochu, à effectuer le paiement.

Administration	3 439.85\$
Voirie	3 226.44\$
Eau potable	1 091.87\$
Mat résiduelles & recyclables	6 756.58\$
Loisirs	411.67\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2024 ainsi que les états comparatifs.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO- 2024-10-109**

**DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT  
MUNICIPAL ET DE LA STATION DE  
POMPAGE POUR LA SAISON 2024-2025**

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que monsieur André Morin effectue le déneigement du stationnement municipal (édifice municipal et chalet des sports) pour la saison 2024-2025 au montant de **3 850.00\$ plus taxes**.

Que les membres de ce conseil acceptent que monsieur André Morin effectue le déneigement de la cour de la station de pompage pour la saison 2024-2025 au montant de **1 550\$ plus taxes**.

**La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps. Le paiement se fera en deux (2) versements soit le 15 novembre 2024 et 15 février 2025.**

Monsieur André Morin ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner le déneigement dudit stationnement, de ladite cour de la station de pompage, à sous-contrat, sans l'autorisation de la municipalité.

ADOPTÉE

**NO-2024-10-110**

**COMMANDITE CLUB DES  
MOTONEIGISTES  
DU LAC WILLIAM 2024-2025**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

On a reçu une demande de commandite en date du 25 septembre 2024, pour le Club des motoneigistes du lac William Inc sollicitant un montant de **250,00\$** pour notre logo dans la carte de sentier **2024-2025**,

Les membres de ce conseil acceptent de commanditer la somme de **250,00\$** pour cette publicité à ce club pour l'année **2024-25**.

ADOPTÉE

**NO-2024-10-111**

**CORRESPONDANCE**

Aucune

**NO-2024-10-112**

**VARIA**

Aucune

**NO-2024-10-113**

**PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres de ce conseil sur divers sujets.

**NO-2024-10-114**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20h07

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Joanny Brochu  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.